

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ANJOU-KINSMEN INC.

8750 avenue Chaumont
Anjou, Québec
H1K 4E9



Montréal, 3 avril 2017

Bonjour,

La santé de nos patineuses et patineurs fait l'objet d'une grande préoccupation auprès des membres du conseil d'administration. Ainsi, une politique de prévention des maladies infectieuses a été mise en place en 2015-2016. Elle a pour objectif d'informer les principaux intervenants, à savoir les parents, les patineuses et patineurs, les membres du conseil d'administration ainsi que les entraîneurs du CPA Anjou-Kinsmen Inc., des procédures à suivre lorsqu'une maladie infectieuse (contagieuse) se déclare au sein du CPA. Nous espérons ainsi assurer un meilleur contrôle des maladies infectieuses (contagieuses) et une diminution de la transmission dans l'environnement du Club.

Nous avons été avisés qu'une patineuse, présente aux Jeux de Montréal, est actuellement exposée à des signes du virus de la varicelle et qu'une autre patineuse a également présenté des signes de ce virus.

La varicelle se manifeste par une fièvre légère, une éruption (boutons rouges avec bulle de liquide) qui s'étend du thorax vers les membres et la tête, accompagnée de démangeaisons. Les lésions deviennent croûteuses et disparaissent au bout de quelques jours. Si votre enfant présente ces symptômes, aviser le CPA.

Nous vous conseillons de consulter votre professionnel de la santé si vous avez des inquiétudes ou des questions à ce sujet.

Le CPA vous assure qu'un suivi sera fait auprès des patineurs exposés.

Merci de votre compréhension,

Les membres du conseil d'administration
CPA Anjou-Kinsmen Inc.

www.cpaanjoukinsmen.com

cpaanjoukinsmen@gmail.com